



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1994/48
19 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session d'organisation
de 1994
Point 2 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET NOMINATIONS

Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a reçu des lettres des Représentants permanents de l'Argentine, de la Belgique, du Brésil, du Mexique et du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, par lesquelles ces États faisaient acte de candidature à l'admission à part entière au Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses.
2. Par sa résolution 1986/66 du 23 juillet 1986, le Conseil économique et social invitait le Secrétaire général à favoriser la participation d'experts compte tenu d'une base géographique plus large et a accueilli favorablement, en particulier, la participation des pays en développement intéressés, sur la demande de ceux-ci, en tant que membres à part entière du Comité. Les gouvernements étaient invités à fournir, à la demande du Secrétaire général, et à leurs frais, des experts pour siéger au Comité.
3. Le Comité est actuellement composé d'experts des pays ci-après : Allemagne, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.
4. Le Secrétaire général est heureux d'approuver les demandes de l'Argentine, de la Belgique, du Brésil, du Mexique et du Maroc comme membres à part entière du Comité et demande au Conseil d'entériner cette décision.
